

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,
Vu l'article 20 des statuts de l'Université de Caen Normandie,

DECIDE

Article 1^{er} :

Monsieur Christophe ROCHAIS, Professeur d'université à l'UFR Santé, est désigné Vice-Président délégué en charge du développement international, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Article 2 :

Dans le cadre de cette charge, Christophe ROCHAIS bénéficiera d'une délégation de signature à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, tous les documents précontractuels relatifs aux relations internationales de l'Université.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services par intérim de l'Université et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 1^{er} décembre 2020
Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI.